

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisme
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— modification du permis d'urbanisation~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est la **S.A. COLIM**
demeurant/ dont les bureaux se trouvant Edingensesteenweg, 196 à 1500 HAL

Le bien concerné est situé à Waremmes, Place de Gérardmer, 58, cadastrés 1^{ère} division section C n° 671n2, p2, 670s2 et 672e

Le projet consiste en la transformation d'un commerce existant en deux entités commerciales distinctes («ACTION» et «BIO-planet») et présente les caractéristiques suivantes : Art. R.IV.40-1. § 1^{er} - 2° du CoDT : la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; Le projet s'écarte du SCDC – le projet se situe en dehors du périmètre du cœur de centralité.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Waremmes – Service de l'Urbanisme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME,

- tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et 13 h à 15 h sur rendez-vous.
- les samedis 04/07/2026 et 11/07/2026 de 9 h à 12 h sur rendez-vous (celui-ci doit être pris 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Alain HOSTE au 019/67.99.28 ou par mail urbanisme@waremmes.be)

L'enquête publique est ouverte le 02/07/2026 et clôturée le 17/08/2026

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Ville de Waremmes, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.
- par courriel électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@waremmes.be
- par remise auprès du Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmes, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête publique.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17/08/2026 à 15 h au Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmes.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Stéphane LÉCLERCQ

Le Bourgmestre,

Raphaël DUBOIS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisme
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— modification du permis d'urbanisation~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est la **S.A. COLIM**
demeurant/ dont les bureaux se trouvant Edingensesteenweg, 196 à 1500 HAL

Le bien concerné est situé à Waremmе, Place de Gérardmer, 58, cadastrés 1^{ère} division section C n° 671n2, p2, 670s2 et 672e

Le projet consiste en la transformation d'un commerce existant en deux entités commerciales distinctes («ACTION» et «BIO-planet») et présente les caractéristiques suivantes : Art. R.IV.40-1. § 1^{er} - 2° du CoDT : *la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; Le projet s'écarte du SCDC – le projet se situe en dehors du périmètre du cœur de centralité.*

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Waremmе – Service de l'Urbanisme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME,

- tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et 13 h à 15 h sur rendez-vous.
- les samedis 04/07/2026 et 11/07/2026 de 9 h à 12 h sur rendez-vous (celui-ci doit être pris 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Alain HOSTE au 019/67.99.28 ou par mail urbanisme@waremme.be)

L'enquête publique est ouverte le 02/07/2026 et clôturée le 17/08/2026

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Ville de Waremmе, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.
- par courriel électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@waremme.be
- par remise auprès du Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmе, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête publique.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17/08/2026 à 15 h au Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmе.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Stéphane LÉCLERCO

Le Bourgmestre,

Raphaël DUBOIS